

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Service émetteur :

Prévention, Proximité et Action Territoriale

Affaire suivie par :

Courriel :

ars-grandest-dt67-ppat@ars.sante.fr

Tél :

Strasbourg, le 5 août 2025

Objet : Vaccination contre les infections à HPV et contre le méningocoque ACWY

Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et URPS,

Chaque année en France, plus de 6 000 nouveaux cas de cancers sont causés par les papillomavirus.

Depuis l'année scolaire 2023-2024, une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège est menée par les ministères en charge de la santé et de l'éducation. Cette campagne de vaccination au collège a déjà permis de vacciner plus de 5 100 élèves.

Cette campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est reconduite pour l'année scolaire 2025-2026 afin d'améliorer encore le nombre d'adolescents vaccinés. Par ailleurs, au regard de l'augmentation récente des infections invasives à méningocoque ACWY et de leur potentielle gravité, la vaccination contre ces infections sera également proposée.

Pour ce faire, des équipes mobiles sous la responsabilité du centre de vaccination porté par la Collectivité Européenne d'Alsace, et composées de professionnels de santé (médecins, infirmiers, sage-femmes, etc.), se déplaceront au sein des classes de 5^{ème} dans les collèges publics et privés sous contrat Education Nationale pour réaliser gratuitement cette vaccination. Cette campagne débutera en janvier 2026.

La CEA est actuellement à la recherche de professionnels de santé vacataires pour intervenir en appui de leurs équipes. Les missions consisteront principalement à participer aux séances de vaccination, à assurer la prescription médicale ou la vaccination, à garantir la surveillance post-vaccinale, la sécurité et la traçabilité des actes.

Les candidatures sont à transmettre à l'adresse suivante : vaccination.rh@alsace.eu

Concernant la rémunération des professionnels volontaires au sein de ces équipes, un dispositif de vacation, dont les tarifs applicables sont les suivants, est mis en place par la CNAM :

- Tarif horaire en semaine de 8 h à 20 h
 - Médecin : 75 € / h
 - Pharmaciens et sage-femmes : 48 € / h
 - Infirmiers : 37 € / h

- Médecins retraités, sans activité, salariés ou fonctionnaires : 50 € / h
 - Infirmiers retraités, sans activité, salariés ou fonctionnaires : 24 € / h
 - Sage-femmes, pharmaciens, retraités, sans activité, salariés ou fonctionnaires : 32 € / h
- Précision : Chaque heure entamée est due.

Les internes en médecine et les médecins non thésés mais titulaires d'une licence de remplacement (hors période de remplacement) pourront participer aux campagnes de vaccination. Ils seront considérés comme « salariés » ou « sans activité ». Le tarif horaire appliqué sera celui des médecins de la catégorie « retraités, sans activité, salariés ou fonctionnaires ».

Concernant le régime de responsabilité pour les professionnels libéraux qui interviendront dans le cadre de la campagne, les vaccinations HPV et méningocoque ACWY étant recommandées et non obligatoires, c'est le droit commun qui s'applique, à savoir la responsabilité civile professionnelle en cas de faute des effecteurs de la vaccination (couverte par leur responsabilité civile).

Pour assurer son bon suivi, le déploiement de cette campagne sera l'opportunité d'enregistrer les vaccinations dans le service numérique personnel en santé « Mon Espace Santé » de chaque enfant.

Mon espace santé | ameli.fr | Assuré

La vaccination en milieu scolaire n'a pas pour objectif de se substituer au rôle du médecin traitant et des professionnels de santé de ville. Elle vise à mettre en place en France, une méthodologie éprouvée dans d'autres pays européens, ayant fait ses preuves pour améliorer la couverture vaccinale, en complémentarité des actions et démarches déjà existantes.

Les parents qui souhaiteraient faire vacciner leurs enfants en dehors du cadre scolaire peuvent tout à fait être orientés vers les professionnels de santé libéraux de leur secteur. Leur bonne information est donc primordiale.

Pour vous appuyer dans cette démarche, l'ARS Grand Est a mis en ligne une page pérenne dédiée à la vaccination HPV via le lien <https://www.grand-est.ars.sante.fr/vaccination-anti-papillomavirus-humain-hpv> sur laquelle vous trouverez divers outils notamment le Replay du webinaire à destination des acteurs de la vaccination ainsi qu'une Foire Aux Questions régulièrement mise à jour.

Nous savons compter sur votre mobilisation tant pour vacciner, qu'informer/sensibiliser les parents et les adolescents à l'importance de cette vaccination.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Le Délégué Territorial du Bas-Rhin

Frédéric CHARLES